



Affiché le 7 décembre 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2010

L'an Deux Mille Dix,
Le six décembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 novembre 2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaients présents :

Claude GUILLET, Véronique DUBETTIER-GRENIER, André CERCLIER, Nathalie GÂTÉ, Yvon VINCENT-MORGAT, Véronique BOUËT, Françoise PICHON-TUQUET, René PRAT, Bernard BERTHELOT, Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Edwige BRACHU, Mickaël CADOT, Catherine COUPAYE, Jean-Marie BIDEET, Stéphanie CASTELIN, Benjamin GUERRIAU, François VOUZELLAUD, Sylvie BERTEL, Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Catherine NEDELEC, Bernard SCORVIDERE, Gilles CAVÉ, Marie-Christine BIERLING, Cédric TALBOURDET, Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Jean-Jacques TRÉHIN, Hervé SALMON.

Pouvoirs : Olivier DESCHANEL à René PRAT, Mireille GALBRUN à Véronique DUBETTIER-GRENIER, Patrick BARAU à Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Dominique ANÉE à Catherine NEDELEC, Claude FROTTÉ à Marie-Christine BIERLING.

Etait absente :

Brigitte CORRE.

Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 27
- votants : 32

N° 1 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SELA - SECTEUR DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir de la Société d'Aménagement de la Loire-Atlantique les terrains suivants :

- section BV n°348 et 346 d'une superficie de 19 443 m², moyennant le prix de 25 € H.T. le m²,
- section BT n°33-35, BS n°30-18 et BR n°197-198 et 200 d'une superficie de 35 785 m² au prix de 10 € H.T. le m².

Il est précisé que l'ensemble des frais et honoraires afférents à ces acquisitions seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que tous documents afférant à cette acquisition.

N° 2 : ZAC DE LA FLEURIAYE - RESILIATION DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ET SUPPRESSION DE LA ZAC

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan de clôture de la ZAC de la Fleuriaye,

APPROUVE la résiliation de la convention publique d'aménagement conclut avec la Société d'Équipement de Loire Atlantique,

APPROUVE la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fleuriaye conformément à l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme et au vu du rapport de présentation,

La suppression de la ZAC a pour effet de rétablir la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) sur l'ensemble du périmètre.

Conformément aux articles R 311-5 et R 311-12 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité et de la transmission à Monsieur Le Préfet. Un exemplaire du rapport de présentation sera à la disposition du public en Mairie, Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

N° 3 : ZAC DE LA FLEURIAYE - CESSION DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les transferts de propriété des espaces publics de la Z.A.C. de la Fleuriaye tels qu'ils sont détaillés sur le tableaux annexé à la présente délibération, complétant la délibération du conseil Municipal du 25 juin 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentifiant ces transferts ainsi que tous documents s'y rapportant, étant entendu que les frais et honoraires afférents aux actes notariés pour l'ensemble des transferts de propriété entre la SELA et la Commune de Carquefou seront à la charge de la Commune.

N° 4 : PROJET URBAIN 2015 - ZAC DE LA FLEURIAYE II - AVIS DE LA COMMUNE POUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE PAR NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

SOUMET à Nantes Métropole la candidature de la Société d'Équipement de Loire Atlantique (SELA) pour réaliser la ZAC de la Fleuriaye II,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 5 : PROJET URBAIN 2015 - ZAC DU VERGER - AVIS DE LA COMMUNE POUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE PAR NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

SOUMET à Nantes Métropole la candidature de la SEM Loire Océan Développement (LOD) pour réaliser la ZAC du Verger,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.